

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2003**

L'an deux mille trois, le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 10 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DEYRES.

Etaient présents, outre le Président :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| - Mr Jean-Claude SESCOUSSE, | Maire de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,        |
| - Mr François CAILLE,       | Maire de DONZACQ,                         |
| - Mme Monique LUBIN         | Maire d'AUBAGNAN                          |
| - Mr Henri DAUGA,           | Maire d'AURICE,                           |
| - Mr Jean-Claude LABERNEDE, | Maire de NARROSSE,                        |
| - Mme Christine DARDY       | Maire de ST-MARTIN-DE-SEIGNANX            |
| - Mr Bernard SUBSOL,        | Maire de PONTONX-SUR-L'ADOUR,             |
| - Mr Bernard CORRIHONS      | Maire d'ONDRES                            |
| - Mr Claude MILET,          | Maire de LARRIVIERE,                      |
| - Mr Robert DESSALLES,      | Maire de MIMBASTE,                        |
| - Mr Jean-Paul SEBASTIEN,   | Président C.C de la Haute Lande - SABRES, |
| - Mme Ginette SENTUC,       | Maire de CAZERES-SUR-L'ADOUR,             |
| - Mr Michel ETCHAR,         | Maire de SANGUINET,                       |

Etaient absents ou excusés :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| - Mme Françoise DARTIGUE-PEYROU | Maire de MONTFORT-EN-CHALOSSE,<br>et son suppléant,     |
| - Mme Danielle MICHEL           | Maire de ST-PAUL-LES-DAX,<br>et son suppléant,          |
| - Mr Alain DUDON                | Maire de BISCARROSSE,<br>et son suppléant,              |
| - Mme Pierrette FONTENAS,       | Maire de TARNOS,<br>et son suppléant,                   |
| - Mme Lucette MARCHAND,         | Maire d'OEYRELUY,                                       |
| - Mr Serge DAILHAT              | Maire de CLERMONT,<br>et son suppléant,                 |
| - Mr Guy DUCOURNAU,             | Maire de GASTES,  |
| - Mr Jean-Pierre PENICAUT       | Président C.C. du Grand DAX<br>et sa suppléante,        |
| - Mr Jean-Pierre LAFFERRERE,    | Président C.C. du Tursan - GEAUNE,<br>et son suppléant, |

Assistait également à la réunion, Monsieur Dominique SAVARY, Directeur du Centre de Gestion.

Monsieur Jean-Claude DEYRES procède à l'appel des membres de l'assemblée. La séance est ouverte à 10h05.

**1 - Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2003 -**

Le Président demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et le Président remercie l'assemblée.

**2 - Convention d'accueil 2003 d'un interne de médecine du travail du Centre Hospitalier Universitaire des Hôpitaux de Bordeaux**

Monsieur DEYRES informe l'assemblée que le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux a sollicité le Centre de Gestion au titre de l'année 2003, pour accueillir, dans le cadre d'un stage, un interne de médecine du travail.

Comme il a été fait au titre de l'année 2001, Monsieur DEYRES propose d'accueillir Madame Stéphanie LEFEBURE, interne en Médecine du travail, et d'intervenir à la signature de la convention avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux.

Monsieur DEYRES propose d'attribuer à Madame LEFEBURE Stéphanie une indemnité mensuelle de 229 € par mois pour la période du 5 mai au 2 novembre 2003.

Monsieur DEYRES précise que Madame le Docteur DACHARY-CHEVALIER Marie-Thérèse sera le médecin du travail responsable de l'accueil de cet interne.

Le rapporteur dépose sur le bureau le projet de convention d'accueil, document transmis par le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la convention d'accueil entre le C.H.U. de Bordeaux et le CDG des Landes, et accepte d'accueillir Madame Stéphanie LEFEBURE pour la période du 5 mai 2003 au 2 novembre 2003. Il décide de lui attribuer une indemnité mensuelle de 229 € par mois, et autorise Monsieur le Président à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à cette convention d'accueil avec le CHU de Bordeaux.

**3 - Adhésion de la DDASS des Landes au Service Médecine**

Monsieur Pierre SOLETTI, Directeur de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale des Landes, a pris contact avec le Centre de Gestion car il souhaite que la D.D.A.S.S. adhère au service de médecine professionnelle avec effet au 01/01/2003.

Après plusieurs rencontres avec Monsieur SOLETTI, la convention ci - annexée a été arrêtée avec effet au 01/01/2003.

Monsieur DEYRES propose d'approuver cette convention, étant précisé qu'elle concernera chaque année 30 à 40 agents de la DDASS des Landes

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale des Landes au service médecine du Centre de Gestion des Landes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, il autorise Monsieur le Président à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à cette convention d'accueil.

#### **4 - Renouvellement de la création d'un poste d'Ingénieur en Organisation**

Par délibération en date du 13 décembre 2002, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion avait décidé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et pour une durée de 6 mois, un poste d'ingénieur en organisation comme ci-annexé.

Compte tenu du plan de charge de ce nouveau service et de la signature de nombreuses conventions avec des collectivités territoriales et des établissements publics souhaitant l'intervention de notre ingénieur en organisation, Monsieur DEYRES propose de renouveler pour une période de 6 mois la création de ce poste.

Par application du régime indemnitaire mis en place au Centre de Gestion de Landes, cet ingénieur contractuel bénéficiera d'un régime indemnitaire mensuel de 441,32 € répartis comme suit :

- Prime de Service et de Rendement : 126,77 €
- Indemnité Spécifique de Service : 314,55 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, le poste d'ingénieur en organisation comme indiqué ci-dessus, autorise Monsieur le Président à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à ce renouvellement de poste, précise que les crédits correspondant à sa rémunération sont prévus au budget 2003.

#### **5 - Renouvellement de la création d'un poste de chargé de mission pérennisation des Emplois Jeunes et validation des acquis de l'expérience**

Par délibération en date du 13 décembre 2002, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion avait décidé de créer un poste de chargé de mission pour une durée de 6 mois tel que défini dans la délibération ci-annexée.

A ce jour, cette personne effectue l'accompagnement de plus de 260 personnes, agents sociaux des CIAS et CCAS landais, dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS).

Il est donc primordial de prolonger, pour une période de 6 mois, son contrat de travail.

Ce contractuel bénéficiera, compte tenu des dispositions prises par le Centre de Gestion des Landes, d'un régime indemnitaire de 304,90 € répartis comme suit :

- Indemnité d'Administration et de Technicité : 200,73 € (coefficient 4,33)
- Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures : 104,17 € (coefficient 1)

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité accepte de prolonger pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, le poste de chargé de mission pérennisation des emplois jeunes et validation des acquis de l'expérience, comme indiqué ci-dessus. Il autorise Monsieur le Président à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à ce renouvellement de poste, il précise que les crédits correspondant à sa rémunération sont prévus au budget 2003.

#### **6 - Désignation d'un représentant au C.N.A.S.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que par lettre en date du 2 mai dernier, Monsieur René REGNAULT, Président du CNAS nous a recontacté afin que le Centre de Gestion désigne un membre de son Conseil d'Administration en qualité de délégué local du CNAS.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette désignation, Monsieur le Président propose de procéder à cette désignation.

Le rapporteur dépose le courrier en date du 2 mai dernier, ci -annexé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion, en qualité de délégué du CNAS pour le Centre de Gestion il autorise Monsieur le Président à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à cette délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DEYRES demande si l'assemblée a des questions à poser.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h05.

**Fait à SAINT-SEVER, le 2 juillet 2003**

***Le Président***  
Monsieur Jean-Claude DEYRES

***Les Vice-Présidents***

***Les membres***